

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 2 octobre 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 26 septembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 23-72

#### Objet : Cession d'un véhicule : Citroën C1

Nombre de membres en exercice : 52

**Etaient présents : (28)**

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, JASZECK,

MM. BOCQUET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS, VENNE, VERMEULEN, YALAP, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MEGRET, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO, MM. MAURAY, TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, GAUBOUR.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration : (4)**

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. DIDIER (Pouvoir à M. LECUYER), M. HADDAD (Pouvoir à Mme DELPRAT), M. THOREAU (Pouvoir à Mme SCHLEGEL).

CA PLAINE VALLEE

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN (Pouvoir à M. DIARRA).

**Etaient absents excusés : (20)**

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN, MM. BONNET, BOUCHE, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY, JOURNAUX, LEROUX, SERVIÈRES, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mme TORDJMAN.

MM. BATTAGLIA, GOMES, LAGIER, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. MANSOUX.

**Etaient absents : (0)**

**Monsieur le Président expose :**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2211-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le véhicule Citroën C1 immatriculé DP – 284 – AY, acquis par le Sigidurs le 13 février 2015 dont le kilométrage s'élève à ce jour à 97 739 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition, en juillet dernier, d'un véhicule Kangoo immatriculé GP – 174 - SL pour le remplacer.

Il est précisé que le véhicule est totalement amorti et que son état est relativement médiocre (plancher troué, bosses, parties abîmées, embrayage à remplacer). Après vérification des prix pratiqués sur le marché, la cote de La Centrale pour une Citroën C1 en très bon état est de 6 974 € pour 90 000 kms. Il a donc été décidé de proposer un prix de cession de 5000 euros TTC.

Le garage ECOUEN AUTOMOBILES ayant connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat au prix demandé.

Une proposition de vente a été faite aux agents qui n'ont manifesté aucune volonté d'achat.

De ce fait, la cession du véhicule étant de 5000 euros TTC et n'étant pas destiné aux agents, une délibération du Comité syndical est nécessaire,

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 18 septembre dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Monsieur le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, à **l'unanimité** :

- **AUTORISE** M. le Président à vendre en l'état le véhicule Citroën C1 pour un prix de cession de 4166,66€ HT soit 5000€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette cession et mener toutes actions aux fins de la présente,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'année correspondante.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

  
**Jean-Claude GENIÈS,**  
Président du Sigidurs

  
**Patrice GEBAUER,**  
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 06/10/23 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 06/10/23)